

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Maitrise d'œuvre de lutte contre les coulées d'eau boueuse à Hohwiller.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
21-Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker -f) Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions tels que les aménagements hydrauliques (R.562-18 du Code de l'Environnement)	Le programme de travaux comprend un aménagement hydraulique au sens de l'article R. 562-18 du Code de l'environnement.  Concernant les IOTA, le projet est soumis à autorisation pour les rubriques 3.1.1.0 et 3.2.6.0 et soumis à déclaration pour les rubriques : 2.1.5.0 ; 3.1.2.0 ; 3.1.3.0 ; 3.1.5.0 ; 3.2.3.0 ; 3.2.4.0 ; 3.3.1.0.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend notamment la création :

- d'un barrage d'écrêtement des crues sur le talweg principal en remblai homogène en limons-argileux (3100 m<sup>3</sup>) ;
- d'un bassin de rétention de ruissellement (300 m<sup>3</sup>) et la pose d'une canalisation sous voirie pour sa vidange ;
- d'un fossé à redans (270 ml) ;
- de noues d'orientation des écoulements vers les ouvrages de stockage (115 ml) ;
- d'une bande enherbée en amont direct du barrage (200 ml).



#### **4.2 Objectifs du projet**

La commune de Soultz-sous-Forêts est soumise au risque d'inondation par les coulées d'eau boueuse, qui concerne principalement les bassins versants au sud-ouest de la commune (commune associée de Hohwiller), situés en rive droite du Waldmattengraben, un affluents du Seltzbach. Ces coulées d'eau boueuse ont entraîné des interventions au niveau des voiries, des habitations et des structures communales notamment en 2012.

Le projet a ainsi pour objectif d'aboutir à la protection d'Hohwiller contre les pluies orageuses de période de retour centennal.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux prévus comprennent :

- Les installations de chantier (base-vie, stationnement, approvisionnements eau/électricité...);
- Les travaux préparatoires (dépose de 115 ml de clôture et de deux portails pour les travaux de réalisation de la noue vers le bassin de rétention, abattage de quelques arbres au droit du réservoir du barrage sur moins de 50 m<sup>2</sup>...);
- Le décapage de la terre végétale dans l'emprise des travaux (bassin, digue et barrage écrêteur);
- Des terrassements pour la création des ouvrages et de la voie d'accès au barrage;
- La création des différents ouvrages du projet et des noues d'acheminement;
- La remise en état des sites après travaux (remise en oeuvre de la terre végétale et ensemencement).

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Dans sa phase d'exploitation, le projet assurera la protection d'Hohwiller et du lotissement "Les roses" contre les coulées d'eaux boueuses avec une occurrence centennale.

Par l'intermédiaire des noues, les eaux pluviales seront acheminées vers les ouvrages de rétention. Les débits de fuites retenus sont les suivants :

- pour le barrage : 0,12 m<sup>3</sup>/s avec un rejet dans le ruisseau,
- pour le bassin de rétention : 0,05 m<sup>3</sup>/s avec un rejet à travers le réseau d'eau pluviale existant (DN500, rue du Betschdorf).

Les eaux stockées seront rejetées en un unique point de rejet (Waldmattengraben).

En parallèle, des incitations à des changements de pratiques agricoles sont menées sur le bassin versant amont notamment auprès des agriculteurs locaux des terrains communaux.



**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet est soumis à la réglementation IOTA et au L 214-1 et suivants du code de l'environnement sous le régime de l'autorisation pour la rubrique 3.2.6.0. relative aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions (aménagement hydraulique) et la rubrique 3.1.1.0. relative aux installations, ouvrages, remblais et épis dans le lit mineur d'un cours d'eau (obstacle à l'écoulement des crues).

Le projet est également soumis à déclaration pour les rubriques 2.1.5.0, 3.1.2.0, 3.1.3.0, 3.1.5.0, 3.2.4.0, 3.2.3.0 et 3.3.1.0.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Barrage en remblai homogène limons - argileux	Capacité totale : 3100 m <sup>3</sup> pour Q100
- Fossé à redans au dessus du lotissement et bande enherbée amont	270 ml - 6 redans
- Bassin de rétention en aval du fossé à redans	Capacité : 300 m <sup>3</sup> - Surface : 480m <sup>2</sup>
- Canalisation sous voirie assurant la vidange du bassin	DN400 - 140 ml
- Fossé pour le renvoi des eaux du chemin d'exploitation vers la cuvette du barrage	115 ml
- Bande enherbée en amont direct de la cuvette du barrage	200 ml - 4m de largeur

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Hohwiller (Soultz-sous-Forêts)  
Les aménagements enserrment le lotissement construit au Sud d'Hohwiller.

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 07° 54' 18" E Lat. 48° 55' 14" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une ZNIEFF de type II « FR420007113 - Vallée du Seltzbach et massif du Niederwald » se trouve à 1 kilomètre au nord de la zone d'étude ;</li> <li>- Une ZNIEFF de type II « FR420007059 - Massif forestier de Haguenau et ensembles de landes et prairies » se trouve à 3,5 kilomètres au sud ;</li> <li>- Une ZNIEFF de type I « FR420007054 - Zones humides du Brunwald et cours de la Saueur et de l'Halbmuehlbach en forêt de Haguenau » à 3,5 kilomètres au sud.</li> </ul>
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité immédiate du périmètre de protection de l'église Saint-Jean-Baptiste de Hohwiller (classée en 1898 et inscrite en 1997 au titre des monuments historiques).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'implantation du barrage se situe en zone à dominante humide tandis que les autres ouvrages se situent en territoire artificialisé (champs agricoles ou prairies fauchées). ( cf. Annexe "Situation_Hohwiller_ZH").



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas concernée par un PPRT ou un PPRN.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas d'un périmètre de protection rapprochée de captages (périmètre de protection éloigné le plus proche à 7,5 km de la zone d'étude).
Dans un site Inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- La ZPS FR4211790 « Forêt de Haguenau » se situe à 3,2 kilomètres au sud de la zone de projet ; - La ZSC FR4201798 « Massif forestier de Haguenau » se situe à 4 kilomètres au sud de la zone de projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le premier site classé se trouve à 2,5 km au nord de la zone de projet (Tilleul de Schœnenbourg).



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera excédentaire en matériaux (déblais et terre végétale) en raison notamment de la création du bassin de rétention, du fossé à redans et de la marge de sécurité sur les matériaux d'apports pour la constitution du barrage.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux graveleux devront être apportés pour la création du chemin d'accès au barrage, de la crête et des assises des aménagements rigides. Des enrochements seront également acheminés (pour la stabilisation des fossés notamment) ainsi qu'une faible proportion de béton armé.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'entraîner des perturbations, dégradations et destructions de la biodiversité existante : - Faune/flore : Le territoire d'étude est concerné par enjeu moyen pour la Pie Grièche Grise à 2 mètres en aval de la zone de projet. Un enjeu faible à moyen pour le Sonneur à ventre Jaune est recensé au droit de la zone de projet. - Présence d'arbres : quelques arbres devront être abattus (moins de 50 m <sup>2</sup> ). - Continuité écologique: Pas de trame verte et bleue au sens SRCE à proximité de la zone de projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le barrage sera construit sur un terrain agricole. Sur l'emprise du barrage et de sa cuvette, nous recensons l'abattage d'arbres sur moins de 50 m2 localisés sur l'emprise de la fosse de dissipation de l'évacuateur de crues. Les noues et le bassin de rétention sont prévus sur de la prairie fauchée. Les surfaces de stockage ne seront plus exploitées par les agriculteurs.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux ICPE sont présentes sur la commune de Soulz-sous-Forêts et à distance. Pas d'ICPE Seveso sur le territoire communal.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Soultz-les-Forêts est concernée par les zones Inondables du Seltzbach. Elle a fait l'objet d'arrêtés préfectoraux pour catastrophe naturelle en 1982 et 1999. L'extrémité Sud de la zone bâtie de la commune est concernée par la zone Inondable et les coulées d'eau boueuse des bassins versants de la Sauer. Le territoire de Hohwiller est également concernée par les coulées boueuses (objet du présent cas par cas).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La circulation des engins en phase travaux représentent des risques sanitaires du fait des nuisances engendrées (poussières, bruit, odeurs...). Phase d'exploitation : Néant.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : Circulation des engins de chantier, limitation de vitesse, circulation alternée, accessibilité perturbée. En phase d'exploitation : Néant.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Phase travaux : Nuisances sonores liées à la circulation et aux manœuvres des engins de chantier. Phase exploitation : Néant.



	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : Nuisances olfactives et production de poussières. Phase exploitation : Néant.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux: L'utilisation d'engins de chantier peut occasionner des vibrations. Phase d'exploitation: Néant.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux: Emission de poussières due à la circulation des engins. Phase d'exploitation: Néant.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : Déversement de produits polluants de manière accidentelle ou par rupture d'organe d'engin de chantier. En phase d'exploitation : Les eaux pluviales seront récupérées par les ouvrages collecteurs (barrage et bassin de rétention) et rejetées en un unique point de rejet (Waldmattengraben). La qualité des eaux stockées ne sera pas modifiée par le projet.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des déchets non dangereux et inertes en phase travaux. La gestion de ces déchets de chantier est inclus dans les marchés de travaux qui seront passés par le maître d'ouvrage.



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'emprise du barrage sera aux dépens de la surface agricole concernée, il y aura donc une baisse de la superficie exploitable.</p> <p>De manière générale, ce projet a une incidence forte et positive sur le cadre de vie, en termes de sécurité et de perception de sécurité mais également en termes de finances locales (dommages évités). Il permettra également de fiabiliser la constructibilité des terrains conformément au zonage du PLU.</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :



**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**Mesures d'évitement :**

- L'AVP prévoyait 4 barrages de rétention en cascade dans le lit mineur au dessus du lotissement. L'idée a été revue compte tenu de l'impact paysager vis à vis des riverains. Le projet final intègre donc un unique ouvrage (barrage) à la place de ces aménagements ;

- en phase travaux, la mise en place de barrières anti-batraciens dès le printemps permettra d'éviter toute introduction du Sonneur à ventre jaune lors de la période de reproduction ;

**Mesures de réduction :**

- L'abattage des arbres sera anticipé durant l'hiver précédant la réalisation des travaux afin d'éviter la période sensible de reproduction de l'avifaune et notamment de la Pie-grièche grise.

- concernant l'aspect zones humides, le projet participera à la récréation de zones humides au droit des zones de stockage des eaux de ruissellement.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

AU regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments décrits précédemment, le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale. En effet le dossier d'autorisation environnementale qui sera dans tous les cas à produire comprendra dans son document d'incidence l'ensemble des problématiques liées aux zones humides (fonctionnalité et compensation) et à la biodiversité (état initial dressé sur la base des données ODONAT). Concernant les aspects humains, le projet est soumis à la réalisation d'une étude de dangers.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe supplémentaire - zone de projet au regard des zones humides

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **Sultz-sous-Forêts**

le, **04 avril 2018**

Signature



Le Président,  
**Pierre MAMMOSEI**

